



LAW COMMISSION OF ONTARIO  
COMMISSION DU DROIT DE L'ONTARIO

[www.lco-cdo.org](http://www.lco-cdo.org)

## La CDO lance ses consultations publiques au sujet de la modernisation de la Loi sur les infractions provinciales

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**TORONTO, le 3 décembre 2009** — La CDO publie aujourd'hui un document invitant à « partager ses expériences » dans son projet sur la modernisation de la *Loi sur les infractions provinciales*, afin de permettre à tous les points de vue de se faire connaître quant aux réformes requises. Le document sur les expériences encourage les non-initiés qui ont vécu une expérience pertinente dans le système des infractions provinciales à la partager avec la CDO. Il complète le document de consultation publié le 16 novembre 2009. Cette consultation sera la première étape d'un projet visant à faire des recommandations de changement à la *Loi sur les infractions provinciales* (LIP) et, possiblement, à d'autres lois ayant une incidence marquée sur les poursuites en vertu de la LIP.

Chaque année, la LIP s'applique à des millions d'accusations en Ontario, qui visent des domaines aussi divers que le stationnement, la conduite automobile, la santé-sécurité et l'environnement. Elle touche donc de nombreux Ontariens et Ontariennes. Dans le cadre de ses recherches, la CDO invite le grand public à partager ses idées de réforme de la LIP, provenant d'expériences vécues.

« Des changements survenus depuis l'entrée en vigueur de la loi, il y a près de trente ans, comme l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* et les nouvelles technologies, ont passé outre la LIP, » dit la Dre Patricia Hugues, directrice exécutive de la CDO, « ainsi, des gens et des organismes ont souligné l'importance d'étudier cette loi pour décider des modifications qui s'imposent pour la moderniser et la rendre plus efficace, afin de mieux desservir les intérêts des Ontariens et Ontariennes ».

Nous accepterons les réponses au document de consultation et les expériences vécues dans le système d'infractions provinciales jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> février 2010. Notre site contient des renseignements sur les différentes façons de participer à ce projet, ou à d'autres qui touchent la vie de la population ontarienne.

Inaugurée en septembre 2007, la CDO détient un vaste mandat : améliorer l'accès à la justice. Elle est financée par la Fondation du droit de l'Ontario, le

ministère du Procureur général, la Faculté de droit Osgoode Hall et le Barreau du Haut-Canada et appuyée par les doyens des autres facultés de droit ontariennes. Elle fonctionne de façon autonome par rapport au gouvernement et recommande des réformes visant à améliorer l'accès à la justice.

-30-

***Also available in English***

Responsable : Mark Schofield, avocat résident détaché du ministère du Procureur général auprès de la CDO

Commission du droit de l'Ontario

416-650-8401

[mschofield@lco-cdo.org](mailto:mschofield@lco-cdo.org)

[www.lco-cdo.org](http://www.lco-cdo.org)